

pourquoi la « vigne-rouge » ?

A la création d'un lotissement, la Direction cantonale de la mensuration officielle demande à la commune sur le territoire de laquelle le projet de construction est concerné de proposer des noms pour les nouvelles rues ou les chemins desservant le nouveau quartier.

C'est ainsi que, en janvier 2005, Carouge a été sollicité pour proposer un nouveau nom de rue. Sans entrer dans le détail des arcanes administratives, rappelons une règle de base exigée par le Service de la nomenclature. La nouvelle appellation ne doit pas déjà figurer dans le répertoire des rues et des chemins du canton. Signalons toutefois que cette exigence est récente, puisqu'il existe, dans le canton justement, plusieurs « rue du Marché » ou « rue du Temple », pour ne citer que deux exemples. Mais passons.

Si, au XIX^e siècle et encore dans la première moitié du XX^e, la coutume était de baptiser les noms de rue d'après le nom de politiciens ou d'hommes d'Etat, relevons que la mode a évolué. Les noms de lieux-dits ou d'anciens métiers semblent désormais avoir la préférence de nos autorités.

Les anciens cadastres apportent souvent la solution. Outre les nom et prénom du propriétaire, la taille



Détail de la Mappe sarde, AEG, Cadastre D 30 (1732). Où l'on distingue, en haut, la route de Saint-Julien, à gauche, la Drize et, en diagonale, la route de Drize débouchant sur le Rondeau. (Photo Archives de l'Etat de Genève.)

de la parcelle, la culture qui y croît et le revenu qu'elle rapporte à son heureux propriétaire, les champs, prés, vignes ou hutins, bois ou pâturages s'inscrivent toujours dans le périmètre d'un

lieu-dit. Il est bon, à ce stade, de rappeler que les lieux-dits étaient autrefois beaucoup plus nombreux que ceux qui figurent sur nos cartes au 25 000^e. La multiplicité de ces appellations s'explique par la petitesse des parcelles avant la mécanisation de l'agriculture. C'est ainsi que, dans le triangle inscrit entre la Drize, le Rondeau et la route de Saint-Julien, on trouve, sur la Mappe sarde de 1732, les lieux-dits suivants : « au Thet », à l'étymologie invérifiable et « Les Fourches » pour rappeler que les fourches patibulaires, c'est-à-dire le gibet où l'on exposait les criminels, est nom peu propice à attirer de futurs locataires !

Un autre lieu-dit, « Grange Collomb » étant déjà pris, il ne restait que le beau nom du « Mas de la Vigne Rouge » de la parcelle N° 477. Qu'on peut voir sur la reproduction ci-contre. Nom que le DAEL acceptera en 2005. ■

Dominique Zumkeller, archiviste